

DELIBERATION N° 72/35 du 16 NOVEMBRE 1972
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION GENERALE DES HYGIENISTES ET
TECHNICIENS MUNICIPAUX (A G H T M)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'année 1972, une subvention de 1 000 F à l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration